



Pour en finir avec le honeybees washing !

OU Pourquoi mettre des ruches en ville ne sert pas la cause de la biodiversité

Aimer l'apiculture et aimer le miel sont des choses louables et compréhensibles. Produire (ou plutôt « faire produire par les abeilles ») un produit de qualité, largement apprécié, manipuler des abeilles, sentir l'odeur de la propolis et de la cire est souvent un vrai bonheur. Élever des abeilles pour son plaisir en tant qu'amateur ou vivre de son cheptel apicole ne peut pas être critiqué...

Par contre la désinformation bien organisée par certains, sur l'abeille « garante de la biodiversité », que l'on constate partout devient de plus en plus insupportable tout comme l'usage maladroit que font certaines collectivités, ministères, entreprises privées, particuliers ou même apiculteurs de ce message erroné. Le message qui consiste à dire que « *mettre des ruches en villes ou dans une zone d'activité économique favoriserait la biodiver-*

sité » commence à être de plus en plus utilisé. Il s'agit même d'une marque de fabrique de certaines structures et entreprises spécialisées dans l'installation de ruches, marque qui se transforme en véritable matraquage médiatique où tout sert souvent qu'une cause unique, celle d'installer des ruches partout et de faire la promotion de l'apiculture, voire de se faire reconnaître comme un acteur incontournable de la protection de la biodiversité. Dans certains cas, ce message est un moyen de convaincre pour vendre de l'expertise et du conseil, vendre l'installation et la gestion de ruches et/ou le parrainage de celles-ci à des partenaires intéressés ou abusés par un message simpliste.

Développer l'apiculture et sensibiliser le grand public et les élus aux difficultés économiques que rencontre cette filière et attirer leur attention sur l'empoison-

nement généralisé des écosystèmes par les insecticides sont une chose, utiliser de mauvais arguments, voire des arguments mensongers en est une autre.

Le but de cet article est de montrer que l'installation de ruches en ville (et ailleurs) n'est pas un moyen de favoriser la biodiversité et peut entraîner l'effet inverse, et qu'il faut arrêter d'utiliser de faux arguments qui permettent de surfer sur une vague « nature ».

1) L'élevage d'abeilles domestiques se fait majoritairement avec des abeilles non régionales, et favorise la disparition généralisée des sous-espèces locales

La très grande majorité des apiculteurs ont délaissé l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) native du nord-ouest européen et ses divers écotypes au profit de sous-espèces importées à partir du XIX^{ème}



siècle et originaires d'autres régions d'Europe comme les sous-espèces suivantes : l'italienne (*Apis mellifera ligustica*), la carniolienne (*Apis mellifera carnica*) originaire des pays de l'ex-Yougoslavie, de la Hongrie, de l'Autriche..., et la caucasienne (*Apis mellifera caucasica*) originaire du Caucase (Géorgie), ou utilisent carrément une abeille « hybrides » comme la Buckfast, une race issue de multiples croisements, créée au cours du XXème siècle.

Si on veut parler de biodiversité, chez nous : seul l'écotype régional de l'abeille noire doit être élevé, conservé et protégé. Mettre des races hybrides ou d'autres sous-espèces d'abeilles dans nos ruches, c'est appauvrir et menacer un peu plus les abeilles noires régionales et leur patrimoine génétique. Dans le même sens et en complément Angot (2016) précise qu'une partie des entreprises qui fournissent ce type de services (ruches clef en main) importent des reines ou des colonies de l'étranger, ce qui vient tout bonnement à réduire à néant le travail des apiculteurs locaux qui tentent désespérément par sélection génétique d'obtenir une abeille adaptée localement et plus rustique. Une des entreprises en question affirme importer par exemple du sud de l'Europe ses abeilles. En plus de l'apport de nouveaux gènes, il est fort probable que les colonies importées arrivent avec leurs lots de maladies, parasites et virus susceptibles d'affaiblir les abeilles présentes localement.

Élever chez nous des abeilles « italiennes » ou des « Buckfast » race d'abeilles hybrides correspond à élever des chiens et à dire qu'avec eux on compte sauver les loups.

2) La pratique de l'apiculture c'est une pratique agricole, et la Nature dans tout cela ?

L'introduction de nouvelles sous-espèces a été faite dans le but de donner des colonies plus productives, plus fortes en nombre d'individus et ayant une plus longue période d'activité (et parfois des individus plus doux). La sélection artificielle, l'élevage et le clippage des reines... sont monnaie courante dans l'apicul-

ture moderne. L'Abeille domestique est, comme son nom le rappelle, une espèce « domestique » que l'on peut facilement manipuler, déplacer, contrôler et élever en grand nombre, de plus en plus souvent dans des ruches en plastiques et dans une promiscuité qui n'a souvent rien de naturelle. Elle est ainsi « domestique » même si l'homme n'en a pas profondément modifié ni la forme, ni le comportement.

Les abeilles sont élevées et « exploitées » et sont fortement dépendantes de l'homme qui prélève leur miel et doit souvent le remplacer par un succédané pour assurer la nourriture hivernale de la colonie. Les traitements anti-parasitaires, contre l'acarien *Varroa destructor* et contre diverses maladies, sont quasiment obligatoires si les apiculteurs souhaitent conserver une partie de leurs cheptels tant la mortalité des colonies est importante en fin d'hiver.

Nos abeilles sont sélectionnées pour produire du miel en abondance et cela au détriment de leur rusticité. Elle ressemble donc plus à des vaches Holstein qu'à des Highland cattles !

On fait de l'apiculture comme on fait de l'agriculture. C'est une démarche anthropocentrée et on n'élève pas de la biodiversité. On ne fait pas non plus de l'élevage pour la biodiversité.

3) Aucune plante sauvage en ville a besoin de l'Abeille domestique pour assurer sa reproduction.

Lorsque l'on examine la flore des villes, pas (ou peu) de plantes rares, en danger ou en voie de disparition se rencontrent dans l'espace urbain, et la flore des villes ne peut pas être comparée à celles des tourbières, marais, coteaux calcaires, dunes, landes acides...

Bien que dans ces milieux prestigieux se rencontrent des plantes rares dont certaines sont dépendantes d'un pollinisateur spécialisé, il n'existe pas dans la nature des plantes qui sont exclusivement dépendantes des abeilles domestiques pour assurer leur reproduction et il

n'existe pas en ville des plantes sauvages, rares ou pas, qui souffrent d'un déficit de pollinisateurs. Aucune plante sauvage en ville (oui ailleurs) ne serait donc menacée de disparition avec la disparition des abeilles domestiques et celles-ci n'ont aucun rôle dans la sauvegarde de plantes patrimoniales urbaines. Les abeilles domestiques actuellement utilisées dans nos territoires, aux caractéristiques « améliorées », correspondent comme nous l'avons vu en très grande majorité à des sous-espèces ou races nouvelles (comme la Buckfast), dont l'arrivée dans l'histoire de notre flore est assez récente. Cela pourrait sous-entendre que la flore sauvage n'a pas forcément besoin de l'« efficacité » et du (sur) nombre des abeilles domestiques « modernes » pour assurer son cycle de reproduction. Il est clair que les pollinisateurs « sauvages » présents (Anthophila, Lépidoptères, Diptères...) ont assuré et assurent le rôle de pollinisateurs bien avant elles, avec ou sans la présence modérée de l'abeille noire originelle.

Dans certains cas, les promoteurs de l'apiculture urbaine proposent l'installation de prairies fleuries pour augmenter les ressources. Là aussi, dans la majorité des cas, les mélanges proposés sont faits à base de plantes horticoles ou exotiques comme les zinnia, cosmos, eschscholtzia et phacélie originaires d'Amérique du Nord et ne favorisent que l'Abeille domestique et quelques pollinisateurs très généralistes, alors que nombreuses abeilles solitaires sont spécialisées sur des ressources florales particulières qui ne sont pas implantées car elles n'intéressent pas les apiculteurs.

4) En ville, les abeilles domestiques favorisent une biodiversité négative !

À quel objectif « naturaliste » les installations de ruches répondent-elles en dehors d'un simple effet médiatique ? Il est très peu probable que la communauté scientifique ait recensé des difficultés dans la pollinisation des arbres d'alignement urbains, et des difficultés de reproduction chez les plantes des jardins, des terrains



vagues ou au niveau d'une éventuelle flore patrimoniale urbaine qui justifieraient l'implantation de ruchers.

Si l'on revient sur le statut des arbres, arbustes ou plantes non ligneuses mellifères abondamment fréquentés par l'Abeille domestique en espaces urbains, on peut citer le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia*), l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*), le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*), l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), le Sophora du Japon (*Styphnolobium japonicum*), les différentes Vigne-vierge (*Parthenocissus quinquefolia*,...), la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)... qui sont entomophiles et pour certains sont clairement décrits comme des espèces exotiques envahissantes. À part la Renouée du Japon dont les graines sont stériles, l'action des abeilles domestiques ne peut que favoriser leur reproduction, donc dans leur capacité à produire des graines et à se disséminer dans de nouveaux milieux.

Favoriser de fortes populations d'abeilles domestiques en ville ne serait-il pas tout simplement un facteur de biodiversité négative en rendant plus efficace la reproduction et la dissémination d'espèces indésirables dans l'espace urbain?

5) L'Abeille domestique un concurrent très probable vis-à-vis des autres pollinisateurs sauvages

L'abeille domestique n'est qu'un pollinisateur parmi d'autres par rapport au millier d'espèces vivant en France. Mettre des abeilles domestiques « améliorées » et/ou en grand nombre dans un espace c'est très probablement introduire un concurrent très efficace vis-à-vis des autres espèces (Aubert, 2014). Bien qu'aujourd'hui, la question de l'éventuelle compétition entre les abeilles domestiques et les abeilles sauvages reste ouverte, et sans faire de calculs simplistes, l'arrivée de dix ruches sur un site va apporter dans le milieu en période de miellée entre 300 000 et 600 000 abeilles qui ne seront probablement pas sans effet sur l'accès aux ressources alimentaires pour les autres espèces d'*Anthophila* (abeilles sauvages) présentes sur

le site et dont les rayons d'action sont limités de 100 à 300 mètres. La large distribution et la présence dominante de l'Abeille domestique peut donc avoir une influence sur les abeilles solitaires et sur les bourdons. Même si les abeilles domestiques vont se spécialiser sur des ressources abondantes, les fleurs moins nombreuses localement seront également visitées (Vereecken et al., 2015). Si on excepte les fleurs à corolles profondes, qui ne peuvent être visitées que par les abeilles à langue longue, le spectre alimentaire des abeilles domestiques recouvre largement celui des abeilles sauvages qui ont toutes un spectre largement plus étroit (Thorp 1996, in Vereecken et al., 2015). L'adaptation des abeilles sauvages, n'ayant plus accès à leurs ressources habituelles, peut s'imaginer pour les espèces généralistes (polylectiques) mais elle n'est pas possible pour les espèces spécialisées (oligolectiques et monolectiques), pour qui un changement de régime alimentaire est impossible (Vereecken et al., 2015). Dans les lieux où l'on installe l'Abeille domestique, elle supprime aussitôt les espèces sensibles (Bellmann, 1999). Dans un jardin botanique, il a été constaté que le nombre d'abeilles solitaires avait très vite doublé après le retrait des colonies d'abeilles domestiques (Bellmann, 1999). Mettre des abeilles domestiques en grand nombre (de ruches) avec une race aux « reines prolifiques et aux grosses colonies » (Corynck, 2016), c'est à coup sûr pénaliser les pollinisateurs sauvages (bourdons, mégachiles, osmies, andrènes, colletes... papillons...) déjà présents, en saturant l'espace et leur rendant l'accès aux ressources florales (nectar et pollen) difficile. On est loin ici de favoriser la biodiversité.

Non au honeybees washing généralisé !

L'argument régulièrement avancé par les promoteurs de l'apiculture urbaine de vouloir favoriser la biodiversité en ville et/ou autour de l'entreprise publique ou privée qui accueille des ruches correspond à ce que l'on nomme le green washing, que je nomme ici pour la circonstance du honeybees washing. Dans ce sens, diverses structures syndicales et entre-

prises spécialisées surfent sur ce créneau et proposent aujourd'hui ce type de prestations à visée commerciale (parrainage, fourniture et entretien de ruches) clefs en main, en utilisant l'argument d'un soutien à la biodiversité comme prétexte d'installation. On voit ainsi s'installer dans les jardins, les enceintes d'entreprises et sur les toits des édifices publics quantité de ruches... et dans certains cas avec l'aide de subventions publiques. Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, qui confond Abeille domestique et pollinisateurs sauvages dans ses plaquettes et lors de la présentation du Plan national d'action (PNA) « France, terre de pollinisateurs » le 22 novembre 2016 à l'Hôtel de Roquelaure, propose en effet des subventions (jusqu'à 10 000 euros par projet) aux communes qui s'engagent à préserver les abeilles, notamment dans le cadre des « territoires à énergie positive » pour la croissance verte, en installant des ruches ! (MEEM, 2016, Lemoine, 2017). 2500 ruches seraient déjà installées. Partenaire du ministère, le syndicat UNAF a lancé quant à lui le label APicité en encourageant l'installation de ruches en ville (notamment sur les toits des hôtels de ville et ceux des Départements et des Régions...), en utilisant stratégiquement le vocable des pollinisateurs sauvages dans sa communication, mais sans rien proposer de concret pour leur protection. Parmi les communes distinguées par une démarche APicité exemplaire citons celle menée par la Mairie de Paris. La ville de Paris compte déjà près de 700 ruches dont près de 150 sont implantées sur des équipements municipaux. Elles sont gérées par des associations, des professionnels ou des particuliers apiculteurs dont une partie d'entre eux s'est engagée auprès de la collectivité à développer des ruchers pédagogiques qui allient production de miel et sensibilisation du grand public aux enjeux de la pollinisation. Le récent « plan de développement des ruches de Paris 2016-2020 » a lui aussi une communication ambiguë. En effet, il vise à mobiliser tous les vecteurs de développement des ruchers à Paris, avec (sic) une attention particulière portée aux insectes pollinisateurs sauvages



: abeilles, bourdons, papillons, mouches, guêpe ou encore scarabées... où quatre axes seront privilégiés : développer un environnement favorable à ces insectes, installer de nouveaux ruchers sur le patrimoine public et privé, faciliter la vente de miel et de produits dérivés, et mieux informer les Parisiens», détaille Pénélope Komitès, adjointe à la maire en charge des espaces verts, de la nature et de la préservation de la biodiversité. On voit ici, une fois de plus, que les insectes pollinisateurs sauvages sont les parents pauvres voire les alibis « biodiversité » de la démarche. Pourtant à vouloir en faire trop, on risque d'avoir l'effet inverse. Les chercheurs et les naturalistes pensent que la multiplication des ruches pourrait, du fait de ressources florales limitées, engendrer une baisse des rendements en miel, voire fragiliser les pollinisateurs sauvages comme le suggère la thèse de Léa Lugassy, du Centre d'écologie et des sciences de la conservation (Cesco) à Paris. Outre-Manche, le même constat a été fait à Londres où deux chercheurs de l'université du Sussex jugeaient excessive en 2013 l'augmentation du nombre de ruches dans la capitale britannique. Passant de 1.677 à 3.745 ruches entre 2008 et 2013 et avec une densité de 10 ruches/km², contre une ruche par km² sur l'ensemble du Royaume-Uni, les rendements en miel sont en forte décroissance à Londres (Loury, 2016) comme à Paris. Pour Bernard Vaissière, responsable du laboratoire pollinisation et écologie des abeilles à l'INRA d'Avignon, interrogé par le Journal de l'Environnement il est plausible que Paris ait à son tour atteint un point de saturation en ruches. Cette incitation à la multiplication des ruchers semble déraisonnable, car « elle revient à considérer que la biodiversité ne repose que sur une seule espèce, et il n'y a pas

de raison de multiplier les ruches à outrance pour que ces abeilles domestiques éliminent les autres espèces de pollinisateurs » (Loury, 2016). Les « apidologues » bruxellois s'inquiétaient également de l'éventuel surnombre de ruches dans la capitale belge (La Capitale, 2013, Hennuy, 2014). Il ne faut pas ainsi perdre de vue que soutenir activement les effectifs de l'Abeille domestique, c'est donner de main humaine un atout concurrentiel à une espèce qui a des effets sur le fonctionnement des écosystèmes, qui en plus de la compétition avec les espèces sauvages peut leur transmettre des maladies et modifier la composition des communautés végétales (Le Courrier, 2016).

Je suis désolé si les informations ici communiquées surprennent et vont à l'encontre du matraquage médiatique généralisé sur l'image de l'Abeille domestique « sentinelle de l'environnement » et garante de la biodiversité. Ne trichons pas dans nos discours : l'objectif de l'apiculture n'est pas de sauver une quelconque biodiversité en faisant des élevages d'abeilles domestiques, mais de faire du miel et de nombreux apiculteurs ne s'en cachent pas (Conynck, 2016). L'objectif des apiculteurs (professionnels) est de vivre ou de survivre avec un métier qu'ils aiment dans un contexte où conserver des colonies en vie et en bonne santé est de plus en plus difficile.

Par contre n'oublions pas que nombreux pollinisateurs sont en voie de disparition en Europe et plus particulièrement en Europe du nord-ouest. Ils ne sont pas médiatiques, peu connus et ne produisent pas de miel ! Seule une poignée d'experts et de naturalistes s'en soucient et il est insupportable de dire ou d'écrire bien tardivement que l'on souhaite s'en préoccuper en faisant la promotion de l'apiculture.

Bibliographie :

Angot M., 2016. Les ruches en ville : une fausse bonne idée ? 14 décembre 2012, Les Ruchers de l'An 01. Apiculture & Alternative, <http://www.mathieu.fr/blog/2012/12/14/les-ruches-en-ville-une-fausse-bonne-idee/#sthash.7Q6KDKz.dpbs>

Aubert M., 2014. Introduire ou maintenir un rucher dans des milieux à préserver : une menace pour les hyménoptères sauvages ? l'Abeille de France, n° 1019, dec 2014, 30-34

Bellmann H., 1999. Guide des abeilles, bourdons, guêpes et fourmis d'Europe, l'identification, le comportement, l'habitat. Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris, 336 p.

Conynck I., 2016. Près de 360 000 abeilles d'installent à Auchan, La Voix du Nord du 1 décembre 2016

Hennuy J.-C., 2014. Trop d'abeilles à Bruxelles? « Une rumeur », disent les apiculteurs : http://www.rtf.be/info/regions/detail_trop-d-abeilles-a-bruxelles-une-rumeur-disent-les-apiculteurs?id=8314942

La Capitale, 2013. Il y a trop d'abeilles à Bruxelles, article de juin 2013

Le Courrier, 2016. Prairies sauvages, Apis mellifera, Méfions-nous de nos amis (apis) et des services rendus ?, Courrier de l'environnement de l'Inra n°66, avril 2016, 133-134

Lemoine G., 2017. Quand le PNA « France, terre de pollinisateurs » parle un peu trop de l'Abeille domestique!, La Santé de l'Abeille (sous presse).

Loury R., 2016. Paris en fait-elle trop avec les ruches?, le Journal de l'environnement, du 19 décembre 2016, <http://www.journaldelenvironnement.net/article-paris-en-fait-elle-trop-avec-les-ruches.77466>

MEEM, 2016. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ; une nouvelle harmonie entre la nature et les humains. Plaquette du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Août 2016, 24p.

Vereecken N.J., Dufrene E. & Aubert M., 2015. Sur la coexistence entre l'abeille domestique et les abeilles sauvages. Rapport de synthèse sur les risques liés à l'introduction de ruches de l'abeille domestique (Apis mellifera) vis-à-vis des abeilles sauvages et de la flore. Observatoire des abeilles (OA), 25p.

NDLR : Ce qui précède n'engage que son auteur. Au SNA et à l'ADF nous continuons à accepter d'installer un maximum de 3 ruches sur des sites préalablement « expertisés » et nous savons dire non si nécessaire.

Guillaume Lemoine
oggmm.lemoine@orange.fr